

## AIDE À LA CONSTRUCTION OU À L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
 Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Matricule \_\_\_\_\_  
 N° \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_  
 N° Rue \_\_\_\_\_ Code postal et localité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_  
 Privé \_\_\_\_\_ Bureau \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Compte bancaire \_\_\_\_\_  
 Institut bancaire (BIC-Code) \_\_\_\_\_ N° compte bancaire (IBAN) \_\_\_\_\_

prie le collège échevinal de la commune de Mamer de bien vouloir m'accorder une aide à la construction ou à l'acquisition d'un logement.

### !! ATTENTION !!

**Pour permettre l'instruction de votre demande, veuillez joindre en annexe les pièces justificatives suivantes:**

- une copie de l'arrêté du Ministre du Logement ayant alloué la prime de l'Etat;
- une copie
  - soit de l'acte authentique d'acquisition du logement;
  - soit de l'autorisation de construire du logement.

Par règlement arrêté par le conseil communal en date des 26/09/1989 et 24/04/1990, la commune de Mamer accorde une aide à la construction ou à l'acquisition d'un logement sur le territoire de la commune de Mamer. L'aide communale s'élève à 50% de celle accordée par l'Etat, sans toutefois être supérieure à 743,68 €.

**Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des articles 3), 4) et 5) du règlement relatif du 24/04/1990, ainsi que des engagements qui y résultent, à savoir:**

- 3) L'octroi de l'aide peut au plus tôt avoir lieu au moment où le bénéficiaire prend son domicile légal dans la commune de Mamer;
- 4) Le logement pour lequel une aide est accordée, doit sous peine de restitution de celle-ci, servir d'habitation principale et permanente au bénéficiaire pendant un délai d'au moins dix ans, à compter depuis la date de déclaration à l'adresse du logement;
- 5) Au cas où le logement pour lequel une aide est accordée est aliénée ou donnée en location avant le délai prévu ci-dessus, celle-ci est immédiatement remboursable à la recette communale au prorata des périodes mensuelles qui manquent pour compléter le terme de dix ans.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
 Localité \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

#### À renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: finances@mamer.lu  
 par courrier: Administration communale de Mamer • Service financier • B.P. 50 • L-8201 MAMER

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@mamer.lu.

#### Réservé à l'administration

N° Pro Forma		N° Gescom		Montant alloué	
Article budgétaire: <b>4/611/240000/99001</b>					